



Décision n°2023-261-UM portant approbation de la tarification des activités commerciales recherche  
du plateau EDSB de l'UMR n°5243 Géosciences Montpellier

Le Président de l'Université de Montpellier

Vu le livre VII du Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret 2020-1207 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Montpellier et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n° n°2021-12-15-01 du conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 désignant Monsieur Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 21 février 2022, portant nomination et classement de Monsieur Bruno FABRE dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier, à compter du 1er mars 2022 au 28 février 2026 ;

Vu la délibération n°2016-04-18-05 du Conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 18 avril 2016 portant approbation de la méthodologie d'aide à la tarification des activités commerciales assurées par les structures de recherche ;

Vu la délibération n°2021-12-15-03 du Conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 portant proposition de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président ;

Vu la délibération n°2023-02-15-03 de la Commission de la recherche du Conseil académique de l'Université de Montpellier en date du 15 février 2023 portant approbation des tarifs du plateau EDSB de l'Unité Géosciences Montpellier ;

DÉCIDE :

Article 1 : Les tarifs du plateau EDSB de l'unité Géosciences Montpellier sont les suivants :

Préparation des échantillons:

*L'analyse EBSD nécessite une grande qualité de polissage. Aussi une attention particulière doit y être portée. Le service n'étant pas équipé pour les préparations d'échantillons, cette opération est à la charge des utilisateurs. Vous pouvez néanmoins contacter l'atelier de Lithopréparation de Géosciences Montpellier, qui a une grande expérience dans la préparation pour l'EBSD de lames minces de roche : <http://www.gcm.univ-montp2.fr/spip/spip.php?rubrique151>*

Informations nécessaires à la réalisation de l'analyse :

Nombre d'échantillons  
Dimension et forme des échantillons  
Taille des cristaux  
Liste des phases à analyser  
Date d'échéance pour les analyses

Réservation :

Les rendez-vous doivent être pris auprès du responsable : [fabrice.harouin@umontpellier.fr](mailto:fabrice.harouin@umontpellier.fr)  
Le service est ouvert de 9h à 18h.

Tarifs :

	Structures de l'UM (A)	Structures hors UM qui assurent une mission de service public (B)	Structures externes à l'UM (C)
CrystalProbe CAMSCAN (Tarif Horaire)	20 €	58 €	120 €
CrystalProbe CAMSCAN (Tarif Journalier)	123 €	350 €	720 €

**Politique commerciale (OPTIONNEL) :**

Dans le cadre d'une politique commerciale assumée, le prestataire peut accorder des rabais sur les tarifs définis dans les conditions suivantes :

- Les bénéficiaires de ces rabais sont de typologie B ; bénéficiaire hors de l'Université de Montpellier, qui assure une mission spécifique de service public. Les rabais sont appliqués sous conditions qu'il y ait une collaboration scientifique entre le prestataire et le bénéficiaire, ou que le bénéficiaire soit membre d'une unité ayant l'INSU-CNRS pour tutelle (l'instrument CrystalProbe CAMSCAN étant labélisé instrument national par l'INSU).
- Ces rabais ne peuvent amener à compromettre l'équilibre général, sur un exercice donné, de l'activité commerciale du prestataire.
- Ces rabais ne peuvent amener à réduire le tarif prévu d'une prestation de plus de 10%.

**Article 2 :** Ces tarifs annulent et remplacent les précédents et prennent effet à compter du 16 février 2023.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé des mesures d'exécution et de publicité de la présente décision.

Montpellier, le 16/02/2023.

**Le Président de l'Université de Montpellier**

  
Philippe AUGÉ